

**Aide à la création de spectacles musicaux Jeune Public à destination  
des salles de spectacles.**

**Création d'un réseau Scènes Sacem Jeune Public**

Préambule

La Sacem mène une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle depuis plusieurs années. Elle soutient des projets musicaux dédiés au jeune public dans les différents répertoires.

Elle accompagne les créateurs du secteur du jeune public et soutient des projets musicaux dans les différents répertoires. Elle apporte son aide à la création et à la diffusion de spectacles musicaux jeune public ainsi qu'à leur programmation dans les festivals à travers trois programmes d'aide dédiés.

Objectifs

En 2018, La Sacem crée le **label Scène Sacem Jeune public** pour renforcer le soutien aux spectacles musicaux jeune public, le label est décliné à travers deux premiers axes :

- Récompenser, chaque année, cinq spectacles parmi la quarantaine aidés
- Programmer avec les festivals partenaires, une sélection de spectacles aidés

En 2019, la Sacem développe un troisième axe :

- Encourager les salles de spectacles à se regrouper et mettre en place des co-productions pour la création de spectacles musicaux Jeune Public.
- Distinguer les salles, en tant que levier de la création musicale Jeune Public et constituer un réseau facilitant la circulation des spectacles.

Modalités

L'Appel à candidature s'adresse aux salles de spectacles développant et/ou accompagnant ou soutenant un projet de création de spectacle musical Jeune Public. Priorité sera donnée aux salles de la filière musicale. La salle candidate accompagnera l'équipe artistique du spectacle tout au long du processus de création et de production.

Pour la production du spectacle, la salle devra s'associer au minimum à deux autres salles partenaires, priorité sera donnée aux projets regroupant des salles de régions différentes. Les autres salles partenaires s'engagent à programmer le spectacle créé.

Le spectacle devra être créé et interprété par des artistes professionnels. L'attention sera portée aux projets ambitieux qui défendent un propos affirmé et original clairement exposé, intégrant un travail de mise en scène et de scénographie significatif pouvant s'ouvrir aux autres disciplines artistiques.

Les salles candidates qui seront retenues devront :

- S'assurer de la programmation du spectacle dans les salles co-productrices
- S'engager à accueillir, outre le spectacle produit, au moins un autre spectacle créé via ce dispositif durant la saison 2020-2021.
- La création du spectacle devra être effectuée au plus tard fin 2020.

### Montant de l'aide Sacem

Jusqu'à 10 000 € attribuée à l'ensemble des périodes de résidence.

Cette aide est non cumulable avec notre programme d'aide à la production de spectacles musicaux jeune public en revanche le spectacle créé sera éligible à notre programme aide à la diffusion de spectacles musicaux jeune public.

### Instructions des dossiers

- Par délégation du Conseil d'administration, la Direction de l'action culturelle examine les dossiers et prend les décisions d'agrément.
- La décision, positive ou non, est signifiée par mail aux porteurs de projets, accompagnée de la liste des dossiers retenus (Nom des salles et titre des spectacles).
- Les dossiers retenus devront se créer un espace membre sur le site « Aide aux projet Sacem » et contacter le service des répertoires – Pôle Jeune Public afin d'entamer la procédure de versement de la subvention.

### Constitution de votre dossier

Le dossier devra nous être envoyé par mail à l'adresse suivante : **appel.a.projet@sacem.fr**

Les pièces suivantes seront obligatoires et conditionneront l'étude de votre dossier :

- Formulaire de candidature (modèle joint)
- Présentation du projet artistique avec biographie des artistes : Vous présenterez une synthèse du projet présenté en insistant sur les points forts et les objectifs poursuivis.
- Calendrier de la création dates de répétitions et résidences
- Budget de la création (modèle joint)
- Présentation de la salle candidate porteuse du projet
- Présentation des partenaires de la coproduction avec détails de leurs apports
- Présentation des actions pédagogiques
- Présentation du plan média
- Contrats : de coproduction avec les salles partenaires ; contrat d'engagement des artistes
- Licences d'entrepreneur du spectacle (1-2-3) de la salle candidate porteuse de l'opération

### Calendrier de dépôt des dossiers

Les candidatures pourront être envoyées à partir du **06 avril et seront reçues jusqu'au 16 septembre 2019.**